

-----Message d'origine-----

De : Ariane Lewis

Envoyé : jeudi 4 novembre 2021 16:34

À : Accueil urbanisme <accueil.urbanisme@communautesoragout.fr>

Objet : La révision allégée numero1 du PLUi

A l'attention de M. le commissaire enquêteur de la révision allégée numero1 du PLUi,
Communauté de Communes du Sor et de l'Agout,
Espace Loisirs "Les Etangs", 81710

Monsieur le commissaire enquêteur,

Avec cette consultation publique de revision dite "allégée" du PLUi, l'Etat, qui prendra la decision finale, nous demande notre avis.

Nous considérons que nous n'avons pas été informés, ni assez tot, ni sur la base des documents moins partisans que ceux donnes par les seuls constructeurs d'éoliennes, nous pensons que le changement des parcelles, actuellement forestières naturelles (du Parc Natural Regional du Haute-Languedoc), en vue de la construction de 8 éoliennes sur la crête en bordure de la Montagne Noire, juste au dessus de Massaguel et de la plaine, aura des consequences et de nuisances graves sur la biodiversité, la baeute du paysages, le bien-être des habitants, ses perspectives d'avenir.

L'installation d'éoliennes aura un effet sur les niveaux de bruit, constituera une intrusion visuelle, générera des interférences électromagnétiques, causera des dommages aux oiseaux, aux chauves-souris, et à d'autres animaux sauvages et à la biodiversité locale.

Non seulement les aspects pratiques de l'installation entraîneront une dégradation signifiant du paysage et de l'habitat par la mobilisation de machinerie lourde dans cette réserve naturelle qui abrite également une espèce de triton en voie de disparition. La mise en place des milliers de tonnes de béton et d'acier nécessaires pour ériger un seul pilier de 125 mètres entraînera une dégradation des routes et du paysage locaux avec graves conséquences environnementales à long terme.

Cordialement,

Ariane Gastambide-Lewis
Naumas,
Par Massaguel
81110

